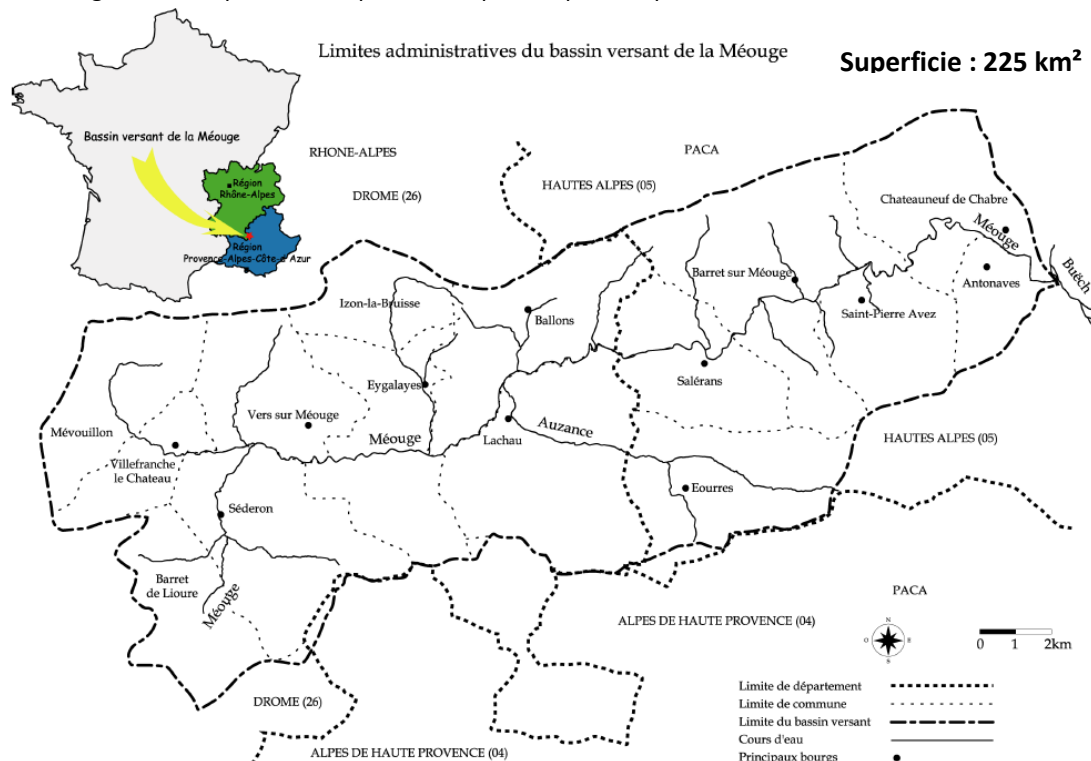


Etude sur les Volumes maximums prélevables sur le bassin versant de la Méouge

Améliorer le partage de la ressource en eau, anticiper l'avenir, réduire les consommations

LE CONTEXTE Le bassin versant de la Méouge a été identifié par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE) comme étant **déficitaires vis-à-vis de la ressource en eau**. Cela se traduit par des tensions sur la ressource, en partie dues à l'augmentation des besoins en eau inhérents aux différents usages et à des périodes de pénurie de plus en plus fréquentes.



Source : contrat de rivière

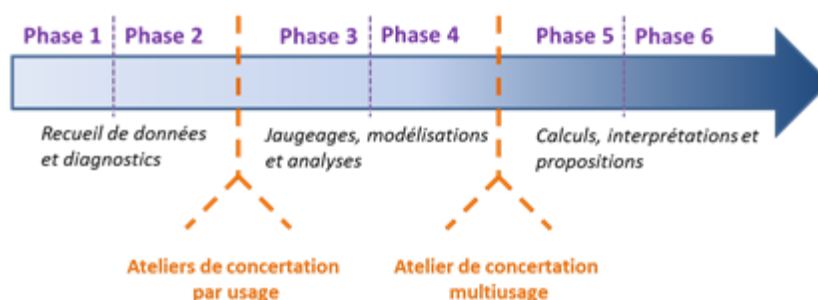
LE MAITRE D'OUVRAGE Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge (SIEM) s'investit, aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et des services de l'Etat, pour la réalisation de cette étude sur le bassin versant de la Méouge.

LE PRESTATAIRE Le bureau d'études **Risques & Développement** a la charge de toutes les composantes de l'étude avec l'appui de la **Maison Régionale de l'Eau** pour les débits « biologiques ».

LES OBJECTIFS Les études de volumes prélevables (EVP) ont pour objectif d'**améliorer les connaissances sur l'état des ressources et les besoins**. Elles proposeront à terme **des débits et des niveaux piézométriques d'objectif** à des points de références qui devraient permettre d'assurer un bon fonctionnement des milieux tout en satisfaisant l'ensemble des usages. Elles devront aussi **amener les usagers** qu'ils soient gestionnaires d'eau potable, industriels ou agriculteurs à **exprimer leurs besoins et à faire des propositions** en matière d'actions, de réglementations et d'aménagements **pour un meilleur partage de l'eau**.

LE DEROULEMENT DE L'ETUDE Les EVP se déroulent en **6 phases** successives réparties sur **2 ans** :

- **Phase 1** : Caractérisation des sous-bassins et aquifères et recueil de données complémentaires
- **Phase 2** : Bilan des prélèvements existants et analyse de l'évolution
- **Phase 3** : Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes
- **Phase 4** : Détermination des débits biologiques
- **Phase 5** : Détermination des Volumes Prélevables et des Débits d'Objectif d'Etiage
- **Phase 6** : Proposition de répartition des volumes entre les usages



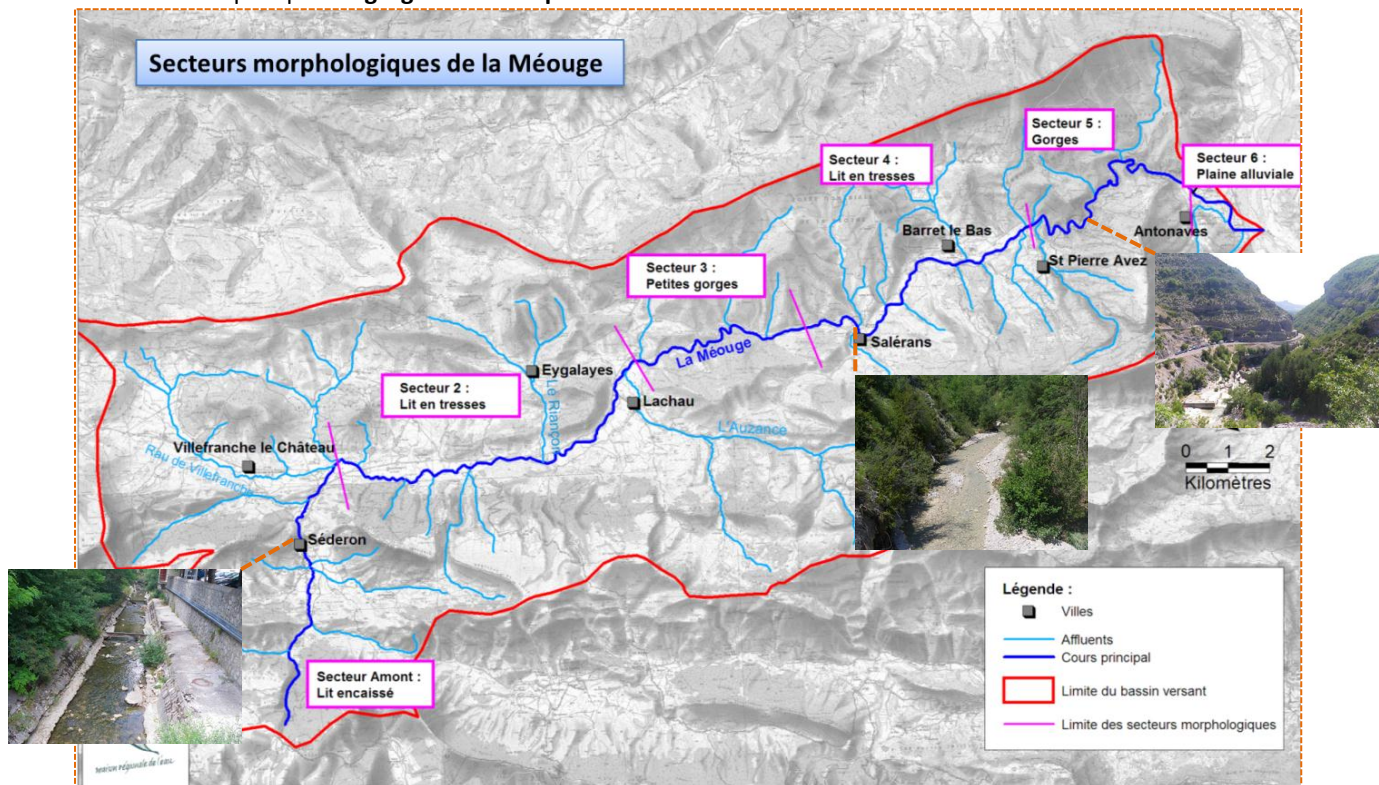
CARACTERISATION DU BASSIN VERSANT – PHASE 1

(Sources : BRGM, Contrat de rivière...)

Le bassin versant de la Méouge draine une région de moyenne montagne sur une superficie de **225 km² environ**, à l'est des Baronnies. Les altitudes s'échelonnent de 520m à la confluence avec le Buëch à 1603m au sommet de la montagne de Mare.

La Méouge prend sa source à **980 m d'altitude**, sur la commune de **Barret de Lioure dans le sud de la Drôme**, et s'écoule selon un **axe ouest-est**, pour rejoindre le **Buëch en rive droite, dans les Hautes-Alpes**.

Le cours de la rivière Méouge est long de **40km**. Le bassin versant de la Méouge est marqué par un contraste entre le secteur **amont**, aux vastes **étendues marneuses** et aux paysages ouverts et une partie **aval**, plus encaissée marquée par les **gorges calcaires profondes**.



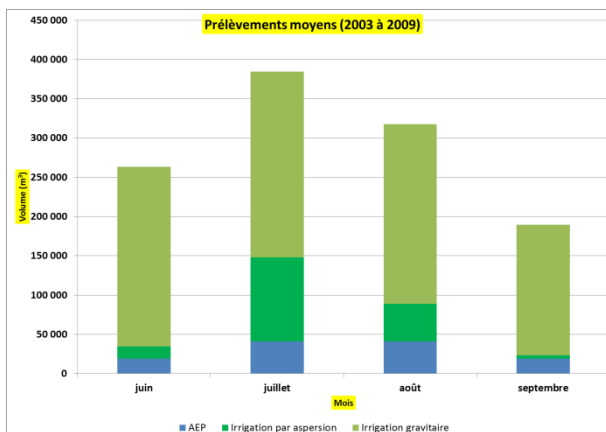
Les affluents principaux de la Méouge sont :

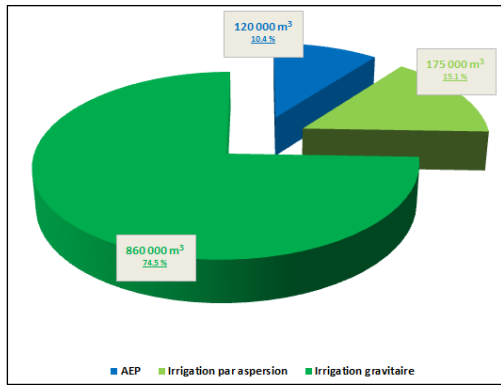
- Le **ruisseau de Villefranche**, en amont, drainant un bassin versant de 15 km², équivalent à celui de la Méouge à sa confluence.
- Le **Riançon**, affluent rive gauche traversant Izon-la-Bruisse puis Eygalayes, drainant un bassin versant de 13 km²,
- **L'Auzance**, affluent rive droite confluant à Lachau, d'une longueur de 12 km, drainant un bassin versant de 29 km².
- D'autres affluents plus modestes alimentent la Méouge. D'amont en aval, se sont : **le Défens, le Voluy, le Mousseron, le Couzaut, le Rif, le torrent d'Orse.**

BILAN DES USAGES - PHASE 2

(Sources : Agence de l'eau, DDT, ARS, CA, gestionnaires AEP, ASAs, gestionnaires AC et ANC, investigations de terrain...)

Les usages de l'eau identifiés sur le bassin versant sont **l'agriculture, la distribution publique d'eau potable et les usages domestiques** (prélèvements privés). Les **prélèvements, restitutions d'eau** ont pu être reconstitués annuellement et mensuellement sur la période **2003-2009**.



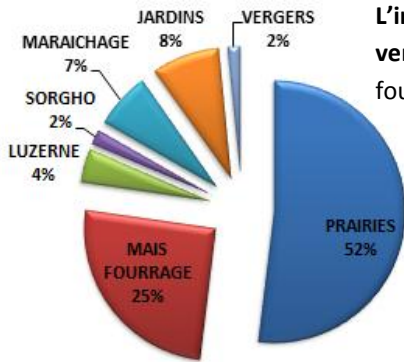


Les prélèvements AEP sont pour la plupart des **captages de source, assurant un usage domestique.**

Les **prélèvements agricoles** se regroupent en deux classes :

- Des prélèvements **pour de l'irrigation par aspersion**,
- Des prélèvements **pour de l'irrigation gravitaire** (l'essentiel de ces prélèvements étant assurés par le canal de l'ASA du Moulin).

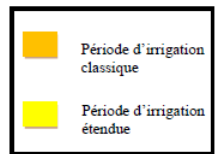
Ainsi sur la **période de juin à septembre, l'irrigation représente près de 90 % des prélèvements** avec un **volumen d'eau mobilisé de l'ordre de 1 000 000 m³.**



L'irrigation réalisée sur le bassin versant de la Méouge est essentiellement **orientée vers la production de fourrages** avec par ordre d'importance les prairies et le maïs fourrage.

Calendrier des irrigations

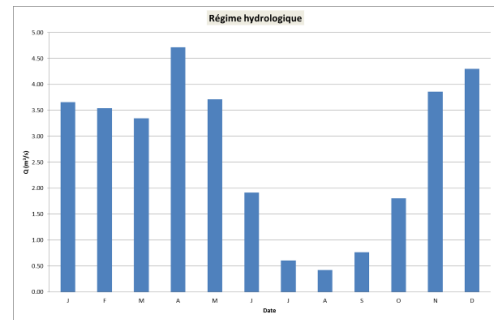
	Mai			Juin			Juillet			Août			Sept.			Oct.		
	D13	D14	D15	D16	D17	D18	D19	D20	D21	D22	D23	D24	D25	D26	D27	D28	D29	D30
Prairie naturelle	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Maïs fourrage				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Luzerne																		
Sorgho																		
Maraichage	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Jardins																		
Vergers																		



RESSOURCES NATURELLES & IMPACT DES PRELEVEMENTS ET REJETS- PHASE 3

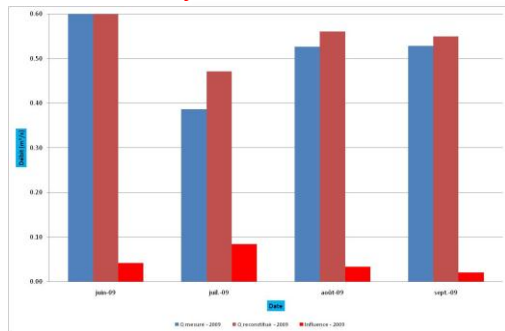
(Sources : jaugeages, réseaux hydroclimatiques de Météo France et banque hydro, modèles de l'IRSTEA)

Le **régime hydrologique** du bassin versant est de type **pluvial**, avec des **étiages concentrés sur la période estivale**, soit entre juillet et septembre.

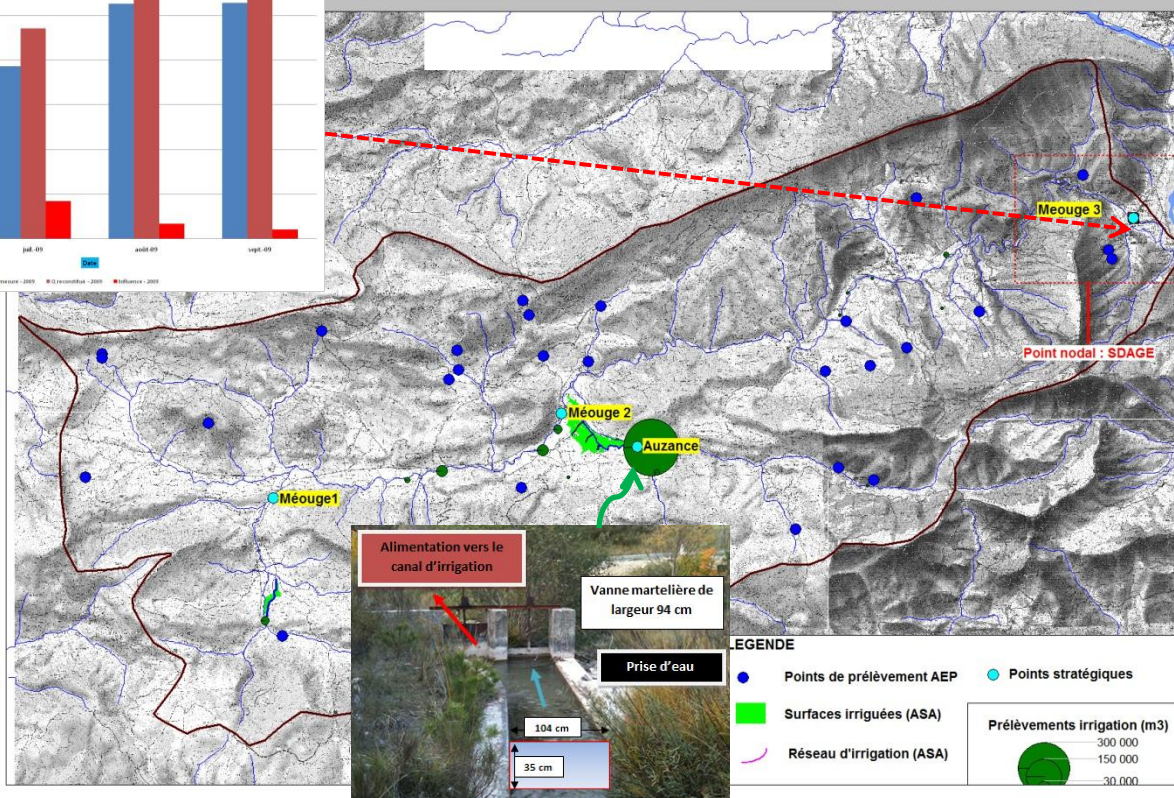


Les **débits** des cours d'eau au niveau de 4 **points de gestion** ont été **reconstitués** avec l'influence des prélèvements (**débits influencés** observables) et dans une hypothèse d'absence de prélèvements et des rejets (**débits non influencés ou naturel**).

Débits naturels et influencés à l'exutoire du bassin versant



CARTOGRAPHIE DES POINTS STRATEGIQUES DE REFERENCE



EVALUATION DES BESOINS DES MILIEUX AQUATIQUES – PHASE 4

(Sources : ONEMA, Fédération départementale de pêche, Plan Dptal de Protection et la Gestion piscicole, investigations de terrain...)

Définition du Débit Biologique : Débit qui satisfait, à l'étiage, les fonctionnalités biologiques du milieu aquatique.

Méthode : L'évaluation des débits minimum biologiques s'appuie d'abord sur l'analyse des caractéristiques physiques et biologiques des cours d'eau et sur la prise en compte des débits naturels reconstitués. Les caractéristiques de la Méouge ont permis la mise en œuvre de la méthode EVHA sur les 4 points de gestion (cf. carte précédente) de la Méouge et de ses affluents. C'est une méthode hydraulique basée sur l'étude de l'évolution du périmètre mouillé (ou périmètre de la section d'écoulement) en fonction du débit.



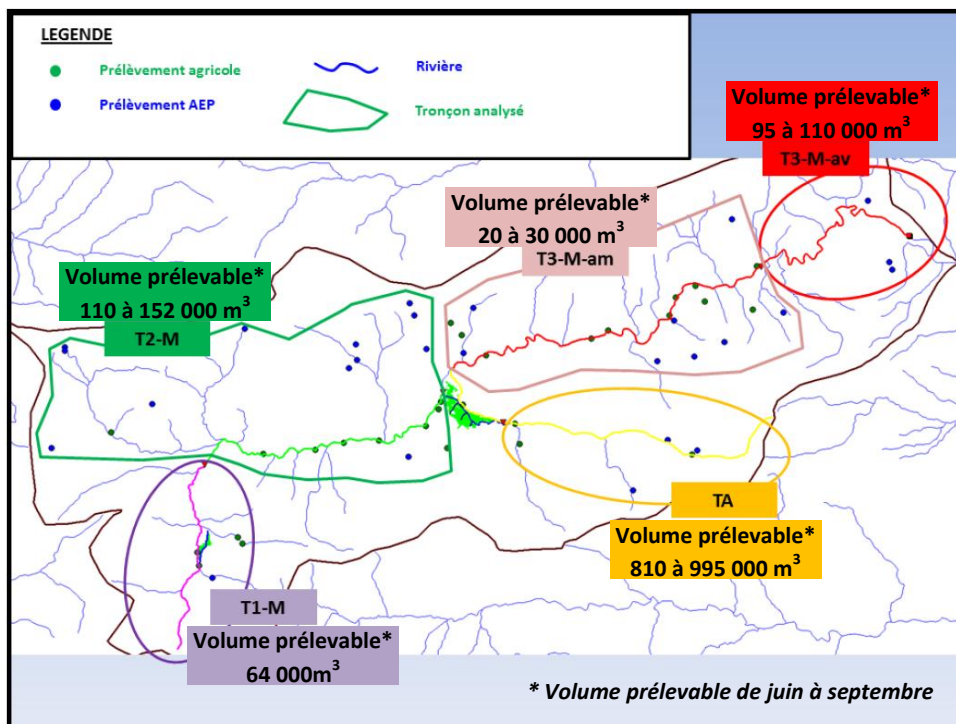
Résultats : Certains débits biologiques apparaissent élevés par rapport à l'hydrologie naturelle (cas de la station 1 sur la Méouge où les débits biologiques sur la période juin à octobre sont proches de la quinquennale humide). Ces débits biologiques caractérisent donc un milieu naturellement contraint par l'hydrologie naturelle.

VOLUMES PRELEVABLES ET DEBITS D'OBJECTIFS D'ETIAGE – PHASES 5 et 6

Le milieu aquatique du bassin versant de la Méouge est très contraint par une hydrologie naturellement faible à l'étiage en année sèche (les besoins du milieu sont bien supérieurs aux débits d'étiage). Toutefois, la situation ne doit pas être aggravée, il s'agit alors de mettre en place une stratégie de préservation des milieux aquatiques qui va s'articuler autour de deux principes :

- **Maintien ou maîtrise des prélèvements a minima** ; on s'accorde alors à considérer qu'il ne pourra pas y avoir de prélèvements supplémentaires sur le bassin versant, et que l'existant fixe la limite acceptable.

- **Analyse des possibilités de réduction** des prélèvements (recherche d'un compromis entre un gain significatif sur la capacité d'accueil de la rivière, et la faisabilité technique et socio-économique d'une réduction des prélèvements).



Les QMNA5 influencés serviront dans un premier temps de référence de débits d'objectifs d'étiage sur les points de gestion. Leurs valeurs seront affinées lorsque les données hydrologiques seront consolidées.

SUITE DE L'ETUDE

L'étude est une première phase indispensable à un programme plus global qui doit permettre la mise en adéquation des prélèvements et des ressources disponibles. Pour ce faire une concertation entre les usagers sera lancée à partir de 2013 par les services de l'Etat pour arriver à des autorisations permanentes fin 2014. Par ailleurs, des mesures seront mises en place par le SIEM et le bureau d'études pour permettre le dialogue entre les usagers et élus, et l'expérimentation de solutions d'économie d'eau.

➤ Document réalisé en décembre 2012, plus d'informations sur :

<http://www.eaurmc.fr/>

SIEM – 15 Grand Rue - 05300 Ribiers - 04-92-63-27-01 – syndicat-meouge@orange.fr